

L'action des boutiques solidaires avec l'éco-organisme Refashion



BOUTIQUES SOLIDAIRES

11/12/2023

Le 16 octobre dernier le Secours Catholique des pays de l'Adour a signé une convention avec l'éco-organisme Refashion dans le cadre de la loi anti-gaspillage

(AGEC).

Avec de nombreuses boutiques solidaires couvrant les Landes, le Béarn et le Pays Basque, c'est sans hésitation que la délégation du Secours Catholique des pays de l'Adour a rejoint le projet.

Améliorer les espaces des boutiques solidaires, acquérir du matériel utile aux activités des boutiques, diversifier nos modes d'action, renforcer la dimension écologique, développer des ateliers de réparation de vêtements, voici les nouvelles possibilités dont nos boutiques peuvent bénéficier.

Qu'est-ce que Refashion ?

Refashion est l'éco-organisme de la filière textile d'habillement, linge de maison et chaussures.

Il agit auprès de plus de 5000 entreprises pour la prévention et la gestion de la fin de vie des produits textiles mis sur le marché du grand public.

Il propose des outils et des services pour faciliter et accélérer la transition vers l'économie circulaire.

Il est aussi une source d'informations auprès du grand public concernant le réemploi et le recyclage.

En quoi consiste la convention signée ?

La convention signée dans le Secours Catholique et l'éco-organisme couvre deux volets :

- Renforcer la traçabilité des flux textiles qui transitent sur notre territoire

- Développer des activités qui permettent d'augmenter le taux de réemploi des textiles en local

Chaque délégation peut donc percevoir des fonds pour la traçabilité et pour les appels à manifestation d'intérêt.

La traçabilité

La traçabilité consiste à mesurer les volumes entrants et sortants de nos boutiques et à déclarer les entreprises repreneur de nos surplus. En fonction du volume de tonnage enregistré, les délégations perçoivent des fonds traçabilité qui pourront être utilisés pour acheter du matériel spécifique à la traçabilité tels que les logiciels de caisse, les balances, etc. Si le forfait n'est pas intégralement consommé, le reste acquis par la délégation peut servir à financer d'autres projets. Y compris ceux n'ayant pas de liens avec les boutiques solidaires.

Même si le pesage peut sembler contraignant dans un premier temps, il a été expérimenté dans plusieurs équipes de la délégation. D'après les retours, il semble se faire de manière assez fluide. Il permet également, en mettant un chiffre sur une quantité, de prendre conscience du volume de vêtements manipulé chaque semaine.

Les appels à manifestation d'intérêt

Les appels à manifestation d'intérêt (AMIs) concernent des projets de réemploi classés en quatre grandes catégories :

- Pédagogie et formation
- Remise en état et amélioration des boutiques
- Création de sites web
- Création de nouvelles structures

La liste des projets finançables est décrite dans le catalogue de l'AMI sur l'année avec un barème par projet.

Le fonds AMI permet de financer plusieurs facettes de l'activité textile : de la labellisation à la diversification des moyens d'action, en passant par le financement

d'atelier de couture.

L'idée est aussi de mieux cibler les publics et de permettre de nouvelles modalités d'accueil qui permettront aux personnes de développer leur pouvoir d'action.

Les équipes qui souhaitent mener un projet en lien avec une ou plusieurs de ces quatre catégories font remonter leurs besoins auprès du fonds AMI.

Au fil de l'année, plusieurs projets sont validés et les fonds sont alloués aux équipes qui se sont engagées. Si l'intégralité des fonds n'est pas consommée, ils sont remis dans l'enveloppe globale Refashion l'année suivante pour l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire.

Pour l'année 2023, les équipes des boutiques de la délégation du Secours Catholique des Pays de l'Adour engagées dans le projet ont vu l'ensemble de leurs AMIs validé début décembre.

Quelques exemples d'AMIs accordés à notre délégation :

L'équipe de Pau pourra se doter d'un sèche-linge et d'un défroisseur.

14 ateliers d'upcycling seront financés à Lembeye.

La boutique d'Orthez pourra également être équipée en nouveau matériel.

L'engagement des boutiques solidaires dans ces différentes actions permet aussi d'attirer de nouveaux bénévoles qui souhaitent s'engager pour la transition écologique. Une nouvelle façon de penser des projets créatifs ou qui permettraient d'aller à la rencontre des publics isolés.

Les subventions sont l'occasion de donner un nouvel élan à nos boutiques, de promouvoir l'image d'un Secours Catholique solidaire et responsable.

Merci encore aux équipes déjà engagées dans la traçabilité au sein des boutiques solidaires.

Vous souhaitez rejoindre ce genre de projet en tant que bénévole ?

**N'hésitez pas à en parler à une animatrice du territoire ou à contacter la
délégation du Secours Catholique des Pays de l'Adour**

© Christophe Hargoues / Secours Catholique

<https://paysdeladour.secours-catholique.org/notre-actualite/laction-des-boutiques-solidaires-avec-leco-organisme-refashion>